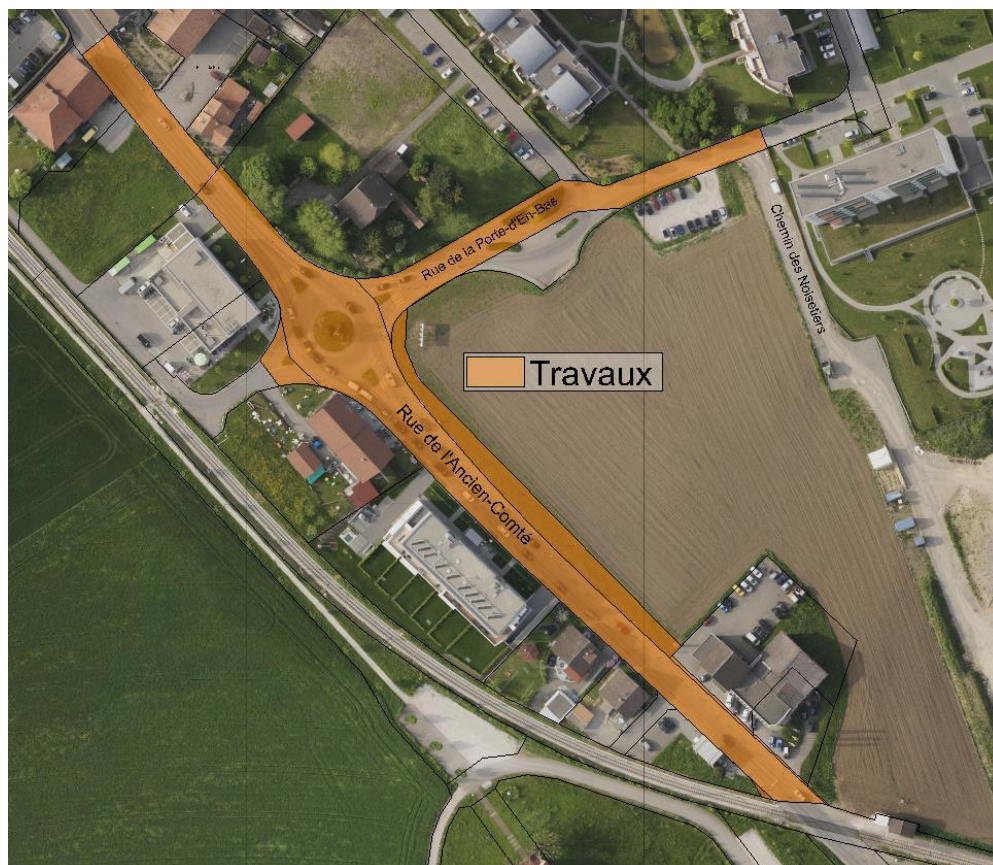


SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 17 ET 18 DECEMBRE 2018**Point 3.1.8 de l'ordre du jour****Crédit de réaménagement de la rue de l'Ancien-Comté, secteur sud****1. Introduction**

Cette demande de crédit concerne les travaux à réaliser sur la rue de l'Ancien-Comté et la rue de la Porte-d'En-Bas, représentées en orange sur le plan ci-dessous.

**2. Contexte du projet**

Le réaménagement de ces rues fait partie des mesures d'accompagnement de la H189 et du Projet d'agglomération de 1^{ère} génération. Les études menées ont permis de développer le présent projet et de définir les travaux nécessaires au bon fonctionnement du réseau routier.

Le réaménagement du réseau routier prolonge les mesures déjà prises auparavant sur la route de l'Intyamon jusqu'au giratoire de la rue de la Porte-d'En-Bas. Il prolonge également les mesures prises sur la partie amont de la rue de l'Ancien-Comté, à savoir la mise en zone 30, jusqu'à ce même giratoire. Ces différents aménagements ont pour but de reporter le trafic de transit sur la route de contournement. Ils redonnent également une qualité à l'espace public des différents secteurs et assurent l'attractivité et la sécurité des modes de déplacement doux, tout en offrant un cheminement efficace pour les transports publics.

La réalisation de ces travaux est coordonnée avec le développement du projet privé, actuellement en travaux, sur le plan d'aménagement de détail (PAD) « Pra Sud » et permet ainsi un réaménagement cohérent.

3. Description des travaux

Rue de l'Ancien-Comté / secteur passage à niveau – giratoire

Ce tronçon sera réaménagé selon ce qui a déjà été fait sur la route de l'Intyamon, secteur giratoire de la H189 – passage à niveau. La chaussée sera bordée, de part et d'autre, d'un trottoir mixte sécurisant la circulation piétonne et cycliste.

Au droit du PAD « Pra Sud », une bande verte arborisée séparera la piste cyclable du trottoir. De plus, l'aménagement de celui-ci se fera en coordination avec les aménagements extérieurs du PAD « Pra Sud ».

L'arrêt de bus en direction de la sortie de la ville sera conservé et mis en conformité selon les directives de la Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand). L'arrêt de bus en direction de la ville sera déplacé pour se trouver en face de l'autre arrêt. Il respectera également les directives de la LHand et sera équipé d'un abribus du même type que ceux déjà présents ailleurs en ville.

Le giratoire ne fera pas l'objet d'un important réaménagement. En effet, l'îlot central et son aménagement resteront en l'état. Seul l'anneau de circulation sera réfectionné et légèrement élargi afin d'améliorer le passage des bus, de facto le confort des usagers.

Le réaménagement de la traversée du passage à niveau, notamment pour les cheminements de mobilité douce, est coordonné avec les travaux prévus pour le développement du RER Bulle-Broc.

L'étude d'assainissement sur le bruit routier a démontré qu'il était nécessaire de prendre des mesures spécifiques dans ce secteur. Le respect des valeurs limites d'immission (VLI) se fera par la pose d'un revêtement phono-absorbant.

Rue de l'Ancien-Comté / secteur giratoire – entrée zone 30 La Tour-de-Trême

La zone 30 de la rue de l'Ancien-Comté sera prolongée sur ce tronçon, soit jusqu'au giratoire, avec le même aménagement, à savoir une chaussée délimitée par des rangs de pavés en son centre ainsi que sur chacun des côtés.

Les trottoirs seront élargis afin de satisfaire le gabarit standard de la ville avec quelques exceptions locales en fonction du bâti existant.

L'entrée de la zone 30 du centre de La Tour-de-Trême sera déplacée en sortie du giratoire.

Sur ce tronçon également, l'étude d'assainissement sur le bruit routier a démontré qu'il était nécessaire de prendre des mesures spécifiques dans ce secteur. L'abaissement de la limitation de la vitesse à 30 km/h permet d'éviter un dépassement des VLI.

Rue de la Porte-d'En-Bas

La rue de la Porte-d'En-Bas sera réaménagée en zone 30 dont l'entrée sera caractérisée par un totem et une plateforme de sécurisation pour les traversées piétonnes.

Les travaux nécessaires à cette mise en zone étant en relation avec le développement des projets privés, une contribution au sens du règlement sur l'équipement de détail sera perçue auprès des propriétaires concernés.

4. Crédit

Travaux préparatoires	Fr.	124 000.00
Démolitions	Fr.	60 000.00
Aménagements d'espaces verts	Fr.	18 000.00
Terrassements et infrastructures	Fr.	172 000.00
Bordures et pavages	Fr.	193 000.00
Chaussées et revêtements	Fr.	302 000.00
Canalisations et évacuation des eaux	Fr.	68 000.00
Signalisation et marquages	Fr.	15 000.00
Eclairage public et abribus	Fr.	101 000.00
Divers et imprévus	Fr.	107 000.00
Honoraires	Fr.	<u>142 000.00</u>
Total	Fr.	1 302 000.00
TVA 7.7 %	Fr.	<u>100 250.00</u>
Total intermédiaire TTC	Fr.	1 402 250.00
Emprises	Fr.	7 750.00
Total	Fr.	<u><u>1 410 000.00</u></u>
Crédit demandé, arrondi à	Fr.	1 400 000.00

En conclusion, le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 1 400 000.00 pour le réaménagement de la rue de l'Ancien-Comté secteur sud, dont à déduire des participations de tiers pour un montant de Fr. 220 000.00.

Financement : par emprunt de Fr. 1 400 000.00 auprès d'un établissement financier

Amortissement : 4 % par année, dès 2021

Intérêts : 1.5 % par année

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Jacques Morand

Le Secrétaire général

Jean-Marc Morand